



CARREFOUR DE LA DIVINE VOLONTÉ

REFAIRE LES ACTES DANS LA DIVINE VOLONTÉ

PARTIE 1 : Explication simple par Rolande Santiago, en lien notamment, avec le Tome 8 au 9 février 1908.

PARTIE 2 : Résumé d'un enseignement du Père Joesph Leo Iannuzzi : il est impossible de refaire les actes de Jésus et de Marie.

PARTIE 1

Dans la Divine Volonté, que signifie : « refaire la vie de quelqu'un » ?

Refaire la vie de quelqu'un dans la Divine Volonté, ce ne sera pas dans le sens où nous allons pouvoir changer le passé, c'est-à-dire réellement dans le conret des actes humains, ça, nous n'allons pas pouvoir les changer. Par contre, « refaire la vie de quelqu'un dans la Divine Volonté », c'est une question de reprendre ses souffrances passées, ses erreurs passées et de les plonger dans le Précieux Sang de Jésus en demandant pardon pour ces actes, en faisant réparation pour tel ou tel autre acte, de sa vie passée, et des erreurs passées même des âmes.

Par exemple, je veux refaire la vie de mon père : alors vraiment dans mon cœur, je prend toute la vie de mon père, je les plonge dans le Précieux Sang de Jésus et je demande pardon pour toutes les fautes qu'il a faites et je veux plonger l'âme de mon père dans le Divin Cœur de Jésus pour qu'Il comble tous les actes vides de sa volonté humaine, de son ingratitude humaine de sa Divine Volonté pour que Jésus les remplissent toutes, pour que, quel que soit les recoins les plus sombres de la vie de mon père, Jésus y dépose son « Je t'aime » et un sceau de réparation.

Alors cela nous pouvons le faire – et même que nous *devons* le faire - car c'est une consolation au Cœur de Dieu. Donc durant toute la vie de mon père, cela va retomber sur lui en pluies de grâces, mais mon père le recevra à la hauteur de son éveil personnel, de son amour et de sa connaissance de Dieu. Mais quand il va mourir et qu'il va arriver devant Dieu Juge – et non plus Miséricorde, car Il aura été Miséridorde toute la vie de mon père – donc devant Dieu Juge, là mon père va devoir quand même expier les péchés qu'il a fait. Mais moi, j'aurai consolé Dieu et ça c'est la nouveauté dans la Divine Volonté ; il y a ce fait de consoler Dieu.

Jusqu'à maintenant, dans la Rédemption, nous étions toujours dirigés vers les âmes : les âmes du Purgatoire, les malades et les agonisants, les mourants, les couples, etc., mais personne ne pensait à consoler Dieu.

C'est arrivé avec Sainte Faustine, où Jésus a commencé à lui dire : « et Moi ? tu penses à Moi ? »
C'est donc cela qu'il faut retenir : consoler Dieu.

Donc « refaire sa propre vie, ou refaire la vie de quelqu'un », ce n'est pas changer le passé en actes de la personnes – cela est fait – mais par contre c'est demander pardon, c'est aller tout déposer au Cœur de Dieu avec foi et confiance.

Si c'est notre propre vie que nous refaisons, et que nous avançons dans la Divine Volonté, et que nous persistons et entrons ; le fait d'avoir tout redéposé notre passé, Jésus le dit vers la fin des tomes du Livre du Ciel, fera que d'un coup de pinceau, Il enlèvera toutes nos erreurs passées.

Si c'est pour une autre personne, cela consolera Dieu durant la vie de cette personne et cela lui enverra des pluies de grâces, jusqu'à la mort de cette personne, et elle, elle le recevra à la hauteur de son amour et de sa connaissance. Mais si elle n'est pas arrivé jusqu'au bout de la hauteur de sa connaissance, elle-même, elle devra quand même expier au Purgatoire les erreurs qu'elle a faites, mais nous, nous aurons consolé Dieu.

PARTIE 2

Il est impossible de refaire les actes de Jésus et de Marie.

Il est primordial de comprendre que nous ne pouvons pas « refaire » les actes de Jésus ; tout ce qu'Il a fait est parfait. Même chose pour Marie, qui vivait dans la Divine Volonté ; tous ses actes ont été accomplis parfaitement, nous ne pouvons pas les refaire ou y ajouter quelque chose. En effet, le terme « refaire », implique qu'il y a une amélioration de la chose... Quand nous « refaisons » quelque chose, c'est parce que la première fois, l'acte n'a pas été bien accompli et qu'il doit être « refait ».

Or, nous ne pouvons rien ajouter aux actes de Jésus et de Marie, qui ont tous les deux faits des actes parfaits ; leurs actes n'ont pas besoin d'être améliorés.

Ainsi, dans la Divine Volonté, nous sommes invités à « actualiser » l'acte de Jésus par notre intention, afin de recevoir passivement, de la source même de l'Acte parfait de Jésus, les grâces, les bienfaits et les mérites pour l'humanité de toute éternité. Comme Jésus le mentionne au Tome 31, le 30 octobre 1932 : « *Celui qui vit dans ma Volonté émet trois actes : coopérer, aider et recevoir.* »

Ce que nous pouvons « refaire », ce sont les actes des créatures ; qui eux sont imparfaits.